

**Zeitschrift:** Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses

**Herausgeber:** Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen

**Band:** 74 (1983)

**Heft:** 4

**Rubrik:** Verbandsmitteilungen des VSE = Communications de l'UCS

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.10.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

On observera encore que si, outre-Sarine, la vapeur et la vapeur d'eau, combinées ou non à d'hypothétiques rejets délétères, apparaissent dans 49,1% des réponses, ce nombre tombe à 20,9% en Suisse romande.

La deuxième partie du sondage était basée sur une liste de matières susceptibles – pour le public évidemment – d'être diffusées par une tour de refroidissement. Cette nouvelle approche laisse transparaître une inquiétude plus grande encore.

En effet, 79,3% des réponses enregistrées en Suisse romande retiennent des substances plus ou moins nocives: strontium, gaz et déchets radioactifs, 32,7% (25,7% en Suisse alémanique); oxyde de carbone, 8,1% (6,1%); mélange vapeur/fumée et fumée, 38,5% (31,1%). Quant à la vapeur d'eau, elle figure ici dans 20,7% des réponses fournies par les Romands, dans 31,7% des réponses recueillies auprès des Alémaniques.

#### *Un tiers d'électricité nucléaire*

Treize ans après la mise en service de la première centrale helvétique – Beznau I dans le canton d'Argovie – le nucléaire est toujours ressenti comme une atteinte directe à l'environnement. C'est d'autant plus surprenant que l'électricité produite par les réacteurs de Beznau I et II, de Mühleberg et de Gösgen, fait désormais partie intégrante de notre vie quotidienne.

Près du tiers de l'électricité que nous consommons dans

notre travail, lorsque nous utilisons les transports publics pour nos déplacements, ou pour des usages domestiques, est d'origine nucléaire. Et cela depuis quelques années déjà. Dans ces conditions, nous devons bon gré mal gré nous accommoder du nucléaire. Alors, il ne serait pas superflu, dans un premier temps, de nous débarrasser de fausses alarmes nées de la méconnaissance ou d'informations mal assimilées...

## **Verbandsmitteilungen des VSE** **Communications de l'UCS**



### **Kontrollleurprüfung**

Die nächste Prüfung für Kontrolleure findet vom 11. bis 15. April 1983 in Luzern statt.

Interessenten wollen sich beim Eidg. Starkstrominspektorat, Seefeldstrasse 301, Postfach, 8034 Zürich, bis spätestens am 28. Februar 1983 anmelden.

Dieser Anmeldung sind gemäss Art. 5 der Verordnung über die Prüfung von Kontrolleuren für elektrische Hausinstallationen beizufügen:

- ein Leumundszeugnis (nicht älter als drei Monate);
- ein vom Bewerber verfasster Lebenslauf;
- das Lehrabschlusszeugnis;
- die Ausweise über die Tätigkeit im Hausinstallationsfach.

Verordnungen sowie Anmeldeformulare können beim Eidg. Starkstrominspektorat bezogen werden.

Wir machen besonders darauf aufmerksam, dass Kandidaten, die sich dieser Prüfung unterziehen wollen, gut vorbereitet sein müssen. In letzter Zeit zeigte sich, dass der Beurteilung von fehlerhaften Installationen und der Erstellung von Kontrollberichten zu wenig Beachtung geschenkt wird. Zudem stellen wir fest, dass die praktischen Messkenntnisse der Nullungs- und der Schutzerdung (Fehlertension usw.) zum Teil mangelhaft sind.

Die Verwendung von Vorschriften, wie z. B. der HV des SEV und auch von Formelbüchern der Elektrotechnik, ist in Zukunft gestattet.

*Eidg. Starkstrominspektorat*

### **Examens pour contrôleurs**

Les prochains examens pour contrôleurs d'installations électriques auront lieu du 11 au 15 avril 1983 à Lucerne.

Les intéressés sont priés de s'annoncer à l'Inspection fédérale des installations à courant fort, Seefeldstrasse 301, case postale, 8034 Zurich, jusqu'au 28 février 1983.

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance relative aux examens pour contrôleurs d'installations électriques intérieures, il y aura lieu de joindre à la demande d'inscription:

- un certificat de bonne vie et mœurs (n'ayant pas été délivré depuis plus de trois mois)
- un curriculum vitae rédigé par le candidat
- le certificat de fin d'apprentissage
- les certificats de travail

Les ordonnances et les formulaires d'inscription peuvent être retirés auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Nous tenons à préciser que les candidats doivent se préparer soigneusement. Lors des derniers examens, il a été constaté que l'on n'avait pas prêté assez d'attention à l'appréciation des installations défectueuses et à la rédaction des rapports de contrôle. En outre, nous constatons que les connaissances relatives aux mesures de la mise au neutre et à la terre directe (tension de défaut, etc.) laissent en partie à désirer.

L'utilisation des prescriptions, telles que les PIE, et des brochures contenant les formules de l'électrotechnique est dorénavant autorisée pendant l'examen.

*Inspection fédérale des installations à courant fort*